

Compte-rendu du conseil municipal

du 17 septembre 2020

Dans ce numéro

1	COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL.....	1
2	ACTUALITE INTERCOMMUNALE.....	1
3	DELEGATION EDUCATION, ENFANCE, JEUNESSE.....	2
4	DELEGATION ACTION SOCIALE.....	2
5	DELEGATION AMENAGEMENT CADRE DE VIE.....	3
6	DELEGATION FINANCES ET ADMINISTRATION.....	4
7	DELEGATION ANIMATION VIE DU VILLAGE.....	5
8	LISTE DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.....	5
9	INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES.....	5

Assistaient à la réunion :

Jean-Luc LEFEBVRE, Alain FOURNIER, Anne-Sophie MOREAU, Dominique REMY, Christelle VANHERSECKE, Michel DEMEURE, Marie-Christine POLLET, Isabelle ROBION, Jean-Gabriel DEPINOY, Stéphane VITIGE, Laurent SCHOLART, Marianne KERRICH, Perrine PANAROTTO, Florine VARIN, Brigitte COLLET.

Excusés :

1 Compte-rendu du Conseil Municipal

1.1 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 2 JUILLET 2020

Monsieur le Maire sollicite les élus pour approuver le compte-rendu du conseil municipal qui a été envoyé à chaque conseiller.

Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité.

1.2 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 23 JUILLET 2020

Monsieur le Maire sollicite les élus pour approuver le compte-rendu du conseil municipal qui a été envoyé à chaque conseiller.

Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité.

1.3 APPLICATION DES DECISIONS

Toutes les délibérations ont été envoyées au contrôle de légalité.

2 Actualité intercommunale

2.1 POINT SUR L'INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le bureau du conseil communautaire a été voté le 07 juillet 2020. C'est Luc FOUTRY qui a été élu Président.

2.2 DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE A LA C.L.E.C.T (TRANSFERT DE CHARGES)

Vu les dispositions de l'article 86-IV de la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,
Vu les dispositions du I de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts modifié,
Conformément aux dispositions législatives, la Communauté de Communes Pévèle Carembault a créé entre la C.C.P.C et ses communes membres, une commission locale chargée d'évaluer les transferts.

Il convient donc de désigner 1 membre représentant du conseil municipal au sein de la commission d'évaluation des transferts de charges.

Monsieur le Maire propose au conseil de le désigner pour représenter la commune.

Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité.

2.3 POINT SUR LES GROUPEMENTS DE COMMANDES

Nous avons adhéré au groupement de commandes pour les « impressions ». L'étude faite par le cabinet Naxan, délégué par la C.C.P.C, nous laisse entrevoir des économies substantielles. Le contrat avec Reprotech a été dénoncé, nous devons maintenant choisir entre trois sociétés.

Nous avons aussi adhéré au groupement de commandes pour la signalisation horizontale notamment toutes les peintures au sol. Les consultations sont en cours par la Communauté de Communes.

2.4 REPRISE DE L'ACTIVITE DU R.A.M

Avec toutes les précautions sanitaires, l'activité du Relais d'Assistants Maternelles (R.A.M) est relancée par la C.C.P.C. Anne KHERBOUCHE, responsable du RAM a rencontré Christelle VANHERSECKE, adjointe, pour l'organisation de cette reprise. Elle a

La commune s'engage sur de nouveaux groupements de commandes pour limiter les dépenses

présenté les activités proposées à la petite enfance. L'accueil est limité à 12 personnes avec prise de température. Madame KHERBOUCHE remercie la commune pour son soutien et son implication durant le confinement.

3 Délégation Education, Enfance, Jeunesse

3.1 POINT SUR LA RENTREE DES CLASSES

Christelle VANHERSECKE informe le conseil des dispositions mises en place avec la directrice du périscolaire et le directeur d'école pour l'application du protocole sanitaire. Trois groupes d'enfants (correspondant aux 3 cycles) ont été créés (aussi bien pour l'école que la cantine et le périscolaire) pour limiter les incidences en cas de cas de COVID déclaré.

3.2 POINT SUR L'ACTIVITE DES « JEUNES POUSSÉS ».

Isabelle ROBION fait un point du dernier CA des Jeunes Poussés avant l'Assemblée générale du 25 septembre. L'association a une bonne santé financière. Le travail s'effectue dans une bonne ambiance. Les projets sont budgétairement bien équilibrés. De nouvelles personnes ont été embauchées et donnent toute satisfaction. Elles sont très volontaires et motivées. De nombreux ateliers sont mis en place.

3.3 A.L.S.H DE DECEMBRE (PERIODE DE NOËL)

Depuis plusieurs années des habitants de la commune souhaitent un ALSH pendant la période des vacances de Noël. Cette demande a été relayée à plusieurs reprises au directeur de la CCPC mais sans succès. Cette année encore la réponse a été négative. Cette période est généralement compliquée pour trouver des animateurs et des directeurs car il s'agit d'une période propice aux formations du personnel. Monsieur le Maire propose au conseil de faire un courrier au nouveau Président de la Communauté de Communes pour solliciter l'organisation de 1 ou deux ALSH sur le territoire de la CCPC.

3.4 BENEVOLAT DANS LE SECTEUR PERISCOLAIRE (POUR AVIS)

Afin de contribuer au développement et à l'enrichissement des actions mises en place en faveur des enfants de l'école Pablo Picasso dans le cadre des temps périscolaires, la commune de Wannehain fait appel à des personnes bénévoles désireuses d'apporter leur contribution à l'amélioration de la prise en charge des enfants.

Aussi, il convient de régler les modalités de cette collaboration bénévole entre la commune et les intervenants.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de bénévolat (jointe en annexe).

Avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité.

La commune demande à nouveau la tenue de centres ALSH pour les vacances de Noël

4 Délégation Action Sociale

4.1 CALENDRIER DES REUNIONS DE LA COMMISSION SOCIALE

Anne-Sophie MOREAU, adjointe en charge de l'action sociale, propose au conseil le calendrier des réunions de la commission sociale jusqu'à la fin d'année.

Le 23 septembre doit se tenir la commission logement car un logement s'est libéré sur la commune.

Une réflexion est en cours sur la poursuite du partenariat avec l'UFCV pour les activités des seniors. En effet, seuls une dizaine d'habitants profitent des actions de l'UFCV. Les actions pourraient être poursuivies hors partenariat avec l'UFCV.

4.2 POINT SUR LE BEGUINAGE

Monsieur le Maire précise aux conseillers qu'il y a potentiellement 3 porteurs de projet pour le béguinage. Compte tenu des disponibilités de chacun et notamment de la représentante de l'E.P.F. la réunion de présentation des projets à la commission sera sans doute décalée fin octobre et le choix du projet se fera sans doute lors de la réunion du conseil municipal du mois de novembre.

4.3 ACTIONS ENVERS LES AINÉS D'ICI LA FIN D'ANNEE

Anne-Sophie MOREAU propose une réunion de la commission en charge des seniors pour étudier la possibilité d'organiser un événement pour remplacer le repas des aînés tout en respectant les directives sanitaires et les gestes barrières.

3 porteurs de projets pour le béguinage

5 Délégation Aménagement cadre de vie

5.1 POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

Michel DEMEURE présente les travaux réalisés pendant les vacances estivales :

- Crèche : accès refait en tôle galvanisée antidérapante
- Salle d'activités et extension : l'atelier d'insertion a posé le revêtement de sol.
- Des travaux de peinture et de revêtement de sol ont été réalisés dans les bureaux du 2^{ème} étage de la Mairie
- Quelques travaux ont été effectués dans les classes.
- Entre la cantine et la 7^{ème} classe, un portail a été posé pour faciliter l'accès.
- La grange et la salle d'activités ont bénéficié de travaux de peinture.

Dans les semaines qui viennent sont prévus les travaux de peinture de signalisation au sol sur la voirie. La commune est en attente de la réponse concernant la subvention pour la pose de feux intelligents.

5.2 CHOIX DE L'ENTREPRISE SUITE A LA C.A.O DU 04 SEPTEMBRE (POUR AVIS)

Concernant les travaux de voirie de la route de Bachy, Michel Demeure informe le conseil des éléments qui ont déterminés le choix de l'entreprise par la Commission d'Appel d'Offre et propose au conseil de suivre ce choix. Il s'agit de l'entreprise Eurovia. Les travaux sont prévus pour une durée de 2 mois et doivent être faits d'ici un an maximum. Michel DEMEURE précise que la commune a pu bénéficier de l'aide précieuse de la CCPC pour l'étude de l'appel d'offre.

Vu la publication au BOAMP de l'avis d'appel à concurrence relatif aux travaux d'aménagement de la route de Bachy sur la commune de WANNEHAIN,
Vu les articles R2123-1, R2123-4, R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique,

Considérant qu'il s'agit d'un accord-cadre à bons de commandes conclu avec un minimum de 50 000 € H.T. et un maximum de 210 000 € H.T., passé selon la procédure adaptée,

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire propose au conseil de suivre l'avis de la C.A.O et le sollicite afin :

De choisir comme attributaire du marché passé selon procédure adaptée relatif à l'aménagement de la route de Bachy sur la commune de WANNEHAIN, la société EUROVIA STR

De l'autoriser à signer le marché avec l'attributaire, ainsi que tout document y afférent.

Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité.

5.3 MODIFICATION SIMPLIFIEE DU P.L.U (POUR AVIS)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les étapes de la procédure de modification simplifiée du P.L.U. fixée au code de l'urbanisme.

Il indique que le porter à la connaissance du public relatif à la modification simplifiée étant achevé et qu'aucune observation n'a été déposée, il convient, maintenant de l'approuver pour sa mise en vigueur.

Avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité.

5.4 CONVENTION AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER

5.4.1 Annulation de la délibération du 23/07/2020 (pour avis)

Suite à la réception de l'avenant de l'E.P.F., il convient d'annuler la délibération n° 2020-07-23-2.0 qui stipulait une prorogation de deux ans à compter de l'échéance du 31 août 2020.

En effet, le dossier de bégainage ayant pris du retard, il est demandé au conseil d'autoriser Monsieur le Maire, à prolonger pour trois ans au lieu de deux ans l'avenant à la convention avec l'E.P.F. et à signer tout document y afférent.

Avis du conseil municipal sur l'annulation de la délibération : Favorable à l'unanimité.

5.4.2 Prolongation de la convention avec l'E.P.F (pour avis)

Monsieur le Maire, rappelle aux élus que la commune a signé une convention avec l'E.P.F. qui a racheté, en nos lieu et place la ferme Verstraeten et le terrain qui l'entoure afin d'y réaliser un bégainage.

*De très nombreux travaux sur
la commune...*

*Les travaux de voirie route de
Bachy pour 2021...*

Dans le cadre de notre partenariat avec l'Établissement Public Foncier, nous avons signé une convention qui vient à échéance le 31 août 2020.

Le dossier de bégainage ayant pris du retard, il est demandé au conseil d'autoriser Monsieur le Maire, à prolonger pour trois ans l'avenant à la convention avec l'E.P.F. et à signer tout document y afférent.

Avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité.

5.5 ABANDON DE PARCELLE EN ECHANGE DE TRAVAUX (POUR AVIS)

Monsieur le Maire informe les élus de la demande d'un particulier de la rue Oscar Delamarle de cession d'une parcelle de 5m² sur laquelle un poteau, non utilisé, est implanté. Cette enclave sur son terrain étant maintenant inutile, Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal pour l'autoriser à signer l'acte de cession à titre gratuit, à charge pour le riverain d'enlever le poteau et d'entretenir cette parcelle.

Avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité.

6 Délégation Finances et Administration

6.1 DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AU C.N.A.S (POUR AVIS).

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la désignation d'un délégué élu et d'un délégué agent au Comité National d'Action Sociale auprès duquel la collectivité a adhéré à compter du 1er janvier 2020 par délibération n°2019-12-19-3.6.

Le Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS), est une association loi 1901 à but non lucratif, créée le 28 juillet 1967, dont le siège est situé 10bis, parc Ariane, bâtiment Galaxie, 78284 Guyancourt Cedex.

Il s'agit d'un organisme de portée nationale qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leur famille.

A cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réduction...) qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre aux besoins et attentes des personnels territoriaux.

Conformément aux statuts de l'association, il est nécessaire pour le mandat 2020-2026 de désigner un délégué élu et un délégué agent qui porteront la voix de la commune au sein des instances du CNAS. Monsieur le Maire propose de nommer Michel DEMEURE en qualité de délégué élu et Madame Stéphanie Barbieux en tant que déléguée agent au sein du CNAS.

Avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité.

6.2 RENCONTRE AVEC LE TRESORIER PAYEUR SUR LE LITIGE DU PAIEMENT DE LA TAXE D'AMENAGEMENT A L'ENCONTRE DE QUATRE PETITIONNAIRES.

Alain FOURNIER retrace l'historique de ce dossier. Quatre habitants ont contesté les démarches administratives concernant le paiement de la taxe d'aménagement. La commune est donc toujours en attente de près de 50 000€ de taxes de ces habitants. Alain FOURNIER fait part aux élus de la rencontre programmée entre la commune et la DGFIP le 28 septembre pour aborder ce sujet.

6.3 POINT SUR LES DEPENSES SUPPLEMENTAIRES LIEES AU COVID-19

Alain FOURNIER fait un point complet sur les dépenses supplémentaires, ainsi que les aides obtenues. La commune a dépensé 9 000€ en matériel (dont 2 000€ d'aides de l'Etat) pour les masques, le gel hydroalcoolique ainsi que les produits virucides et 19 000€ supplémentaires en personnel (dont 6 000€ d'aides de l'Etat).

6.4 RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON-PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE.

Monsieur le Maire propose au conseil Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période allant du 1er octobre 2020 au 30 septembre 2021 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent d'animation périscolaire à temps non-complet pour une durée hebdomadaire de service de 24/35ème.

COVID : la commune a déboursé 28 000 €

Il devra justifier de la possession d'un diplôme en lien avec l'animation de loisirs et d'une expérience professionnelle.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité.

7 Délégation Animation Vie du village

7.1 LES ANIMATIONS DEPUIS LA DERNIERE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Dominique REMY, adjoint en charge de l'animation du village fait un point de ce qui a été fait depuis la réunion de début juillet. Toutes les animations ont dû être annulées à cause du contexte sanitaire. Les associations commencent à réorganiser petit à petit des manifestations (ouverture de la Médiathèque le dimanche, organisation d'ateliers, activités sportives qui reprennent avec l'association Wann' et 1 sports, atelier théâtre, ...).

COVID (suite) : les animations annulées...

7.2 LES ANIMATIONS A VENIR

Dans un contexte sanitaire contraint, Dominique REMY évoque, avec les réserves liées aux conditions sanitaires, les éventuelles animations à venir. Pour le moment, la fête des voisins est annulée, tout comme les journées du patrimoine, les cérémonies du 11 novembre, le repas des aînés ou le goûter de Noël.

La commission va se réunir pour réfléchir à la reprise de certaines activités en 2021.

Samedi 19 septembre aura quand même lieu la journée mondiale du nettoyage de la nature (World Clean Up Day). Elle est organisée cette année par la commune.

8 Liste des décisions prises en application de l'article 2122-22 du code général des collectivités Territoriales

Néant

9 Informations / Questions diverses

Calendrier des réunions jusqu'à la fin d'année

Document joint en annexe

- informations diverses

Prochain conseil municipal : jeudi 15 octobre à 20h

La séance est levée à 21h45